

MOTION

- DEPOSEE PAR : Mme et MM. Mattea LACAVE, Hyacinthe VANNI, Jean BIANCUCCI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

- OBJET : LA SANTE EN CORSE.

CONSIDERANT que la santé est et doit rester une préoccupation majeure de notre société, dans le cadre d'un service public de qualité,

CONSIDERANT que pour l'heure les seules réponses apportées par l'état sont largement insuffisantes et n'intéressent que des points déjà négociés en 2009,

CONSIDERANT que par deux fois, au delà des sensibilités politiques qui la composent, l'Assemblée de Corse, consciente du caractère insulaire et particulier de notre pays, a demandé l'obtention d'un coefficient géographique de 15%,

CONSIDERANT que le conflit perdure depuis un mois et demi et que non seulement les négociations n'ont pas permis d'atteindre cet objectif mais que le résultat se situe bien en deçà des 15 % demandés,

CONSIDERANT l'unanimité et la solidarité syndicale dans l'expression de ces revendications,

CONSIDERANT que la population soucieuse de ce problème soutient largement ces revendications et ne comprendrait pas que l'Assemblée de Corse ne joue pas un rôle majeur dans l'aboutissement et le règlement de ce conflit,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOULIGNE que la santé publique est une question essentielle qui touche les besoins vitaux de la population.

AFFIRME la nécessité de trouver une solution pérenne conforme à l'intérêt collectif.

EXIGE dans cet esprit l'ouverture de réelles négociations et demande à y être associée dans l'expression de ses différentes sensibilités